



**HAL**  
open science

# Martin Mourot, imprimeur à Longeville-devant-Bar et les débuts de la typographie en Lorraine (1502-1528)

Fabienne Henryot

## ► To cite this version:

Fabienne Henryot. Martin Mourot, imprimeur à Longeville-devant-Bar et les débuts de la typographie en Lorraine (1502-1528). Savoirs et culture à Bar-le-Duc (XVe-XXe siècles), Société des Lettres de Bar-le-Duc, Oct 2010, Bar-le-Duc, France. halshs-04205923

**HAL Id: halshs-04205923**

**<https://shs.hal.science/halshs-04205923>**

Submitted on 13 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Martin Mourot, imprimeur à Longeville-devant-Bar et les débuts de la typographie en Lorraine (1502-1528)

Fabienne HENRYOT

*Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*

Référence bibliographique : Fabienne Henryot, « Martin Mourot, imprimeur à Longeville-devant-Bar et les débuts de la typographie en Lorraine (1502-1528) », L. Jalabert, N. Cazin (dir.), *Savoirs et culture à Bar-le-Duc (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, actes des XXXVIII<sup>e</sup> Journées d'études meusiennes, Bar-le-Duc, 2-3 octobre 2010, Bar-le-Duc, Société des Lettres, 2014, p. 15-28.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le livre imprimé s'est définitivement imposé dans le paysage culturel européen. Plus de 230 villes disposent de presses et sans doute vingt millions d'exemplaires ont déjà été mis en circulation. Aux portes de la Lorraine ducale, Metz dispose de presses depuis 1482 grâce à l'activité de Jean Colini et Gérard de Villeneuve d'abord (1482) puis de Gaspard Hochfeder (1498-1501 / 1508-1517). En Lorraine ducale, toutefois, l'installation est plus difficile, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, il n'existe pas de véritable État lorrain ; Nancy est une capitale sans prince et sans cour ; le duc se déplace continuellement à travers son duché, dans le Barrois et le Lunévillois notamment. En second lieu, il manque à ce pays une élite urbaine, élément qui a été décisif dans le processus d'implantation de presses dans les villes allemandes, italiennes et françaises. La Lorraine, elle, est alors essentiellement agricole.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'Europe fête le tricentenaire de l'invention de l'art typographique, cette technique voit surgir ses premiers historiens. Les érudits et historiens des duchés ne manquent pas de constater que l'imprimerie a mis du temps à s'implanter en Lorraine. Antoine Chevrier, en 1758, prétend ainsi qu'en 1486, Didier Virion fit venir de Paris un artisan typographe au service de René II, mais que les religieux bénédictins, copistes renommés, estimant qu'il leur faisait une concurrence nuisible, firent leur possible pour obtenir le retour de cet ouvrier à Paris<sup>1</sup>. On sait aujourd'hui que cette thèse est invraisemblable<sup>2</sup>. Mais le constat demeure : il faut attendre les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle pour que la typographie soit pratiquée en Lorraine et encore, de manière éphémère.

Ce sont les raisons de ces balbutiements de la typographie lorraine ducale qu'il convient ici d'élucider<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> A. CHEVRIER, *Histoire civile... de la Lorraine et de Bar*, Bruxelles, 1758, t. 3, p. 317. Cette thèse est encore avancée par HENRIQUEZ dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de Lorraine*, Paris, 1775, t. I, p. 144.

<sup>2</sup> N. BEAUPRE, *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, Nancy, 1856, t. I, p. 11, note 1.

<sup>3</sup> J'adresse mes plus vifs et amicaux remerciements à Noëlle Cazin pour avoir réuni toute la documentation bibliographique nécessaire à cet article. Ma dette est également grande à l'égard d'Albert RONSIN et de son épouse Nadine, pour la documentation communiquée sur l'édition lorraine d'Ancien Régime.

## 1.- Les pouvoirs et le livre

René II n'a pourtant pas ignoré l'artisanat typographique. On sait qu'en 1485, au cours d'un séjour à Paris, il observe des imprimeurs au travail. Le Trésorier de Lorraine paie en effet au nom du duc, deux écus d'or « aux compagnons qui font des livres en impression près nostre hostel de Harecourt à Paris, en don que leur avons fait pour les veoir besongner »<sup>4</sup>. Le duc est lui-même amateur de livres et emploie des artistes à cet effet, mais il semble qu'il s'agit le plus souvent livres manuscrits. Les comptes des receveurs font état de dépenses auprès d'enlumineurs, de calligraphes et de relieurs entre 1485<sup>5</sup>, tel Jehan Grillot, en 1492, qui enlumine et relie les œuvres de Gerson ou 1498-1499 ; Gilles du Bouchet, écrivain, qui en 1498 reçoit des appointements pour avoir recopié « 103 cayers » d'un livre commandité par le duc<sup>6</sup>. Toutefois, ce n'est pas seulement à Nancy que le duc s'approvisionne en livres. D'autres fournisseurs sont parfois sollicités, tel Julien Logeart, libraire de Bar, à qui le René II achète en 1502 le *De situ orbis* de Strabon et les *Histoires* de Sabellius, puis en 1505, les *Chroniques* de Froissart et un ouvrage de Boccace.

Malgré cet intérêt pour le livre, le prince n'a rien du mécène qu'est au même moment François I<sup>er</sup>. Sa culture même est encore archaïque. C'est ce que révèle la composition de sa bibliothèque<sup>7</sup>, où les Belles-lettres et l'histoire sont largement dominantes, tandis que les traités sur le pouvoir et le gouvernement, qui suscitent ailleurs la curiosité et l'engouement, sont totalement absents. Surtout, autant qu'on puisse en juger par les descriptions sommaires dont on dispose, les livres sont manuscrits, alors que trente ans plus tard, son fils Antoine /possède une collection où 56,4% des livres sont des imprimés, la plupart sur papier et non plus sur parchemin, signe que le duc s'est approprié (fort tardivement) ce nouveau vecteur du savoir<sup>8</sup>. Cette bibliothèque a été rassemblée, selon l'usage du temps, au fil des dons et dédicaces, et non pas en vue de constituer une collection raisonnée, reflétant les goûts et les curiosités de son propriétaire. La famille ducale elle-même favorise la substitution du manuscrit par l'imprimé : en 1522, la duchesse Renée de Bourbon, l'épouse du duc Antoine, commande l'impression des *Heures de Notre-Dame* de Gringoire, à Jehan Petit, imprimeur parisien<sup>9</sup>.

Le cas de la typographie est ainsi symptomatique d'une Renaissance lorraine tardive, où les princes, sans du tout méconnaître les avancées des pays voisins, qui les fascinent d'ailleurs, tardent à se les approprier, faute d'en trouver l'application immédiate dans leurs Etats encore fragiles. En Lorraine, les débouchés économiques du livre sont extrêmement faibles au début du XVI<sup>e</sup> siècle ; les importants capitaux exigés par toute entreprise typographique ne sont pas justifiés par la demande ; il n'existe pas de milieu financier et négociant susceptible de soutenir cette activité gourmande en avances financières, comme c'est le cas dans les grandes places marchandes comme Lyon par exemple.

En outre, les grands centres d'impression français sont parfaitement en mesure de répondre aux demandes ponctuelles du clergé, autre grand consommateur de livres. Ainsi les

---

<sup>4</sup>AD 54 : B 984.

<sup>5</sup> H. LEPAGE, « Le Palais ducal de Nancy », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1852, p. 1-192 ; listes p. 20 à 27.

<sup>6</sup>*Ibid.*

<sup>7</sup> A. COLLIGNON, « La Bibliothèque du duc Antoine. Recherches bibliographiques suivies de l'inventaire annoté », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1906-1907, p. 1-135.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 46.

évêques de Toul commandent à Paris l'impression de leurs livres d'église, notamment aux typographes parisiens Simon Vostre (Heures, 1499, 1513, 1515), Hopyl (Missel, 1507), Sutor (Bréviaire, 1510), Godard (1515)... Ces équipements déjà en place limitent la rentabilité d'une entreprise lorraine du même ordre. Les évêques de Verdun font le même calcul et s'adressent également à des artisans parisiens, comme Jehan Petit en 1481<sup>10</sup>. Les ducs eux-mêmes, jusqu'aux années 1570, utiliseront régulièrement les services d'imprimeurs étrangers, et notamment messins<sup>11</sup>.

Le témoignage des lettrés du temps, enfin, est accablant. Volcyr, dans son *Histoire et recueil de la triumpante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez lutériens mescreans du pays Daulsays*, imprimée à Paris en 1526, explique qu'il n'a pas trouvé en Lorraine de libraire « qui veuille entreprendre de ce faire pour les gransfraiz qui y sont tant aux pourtraictz et taille des hystoires que impression d'icelluy ». Mais plus que l'inexistence de graveur valable en Lorraine, c'est surtout l'absence de public qui explique les réticences de Volcyr, qui préfère voir son livre exposé dans les vitrines de la capitale du royaume de France que vendu à quelques rares lettrés lorrains. En 1531, l'auteur anonyme de la *Chronique abrégée par petits vers huytains des empereurs, roys et ducs d'Austrasie* imprimée à Paris explique les presses parisiennes sont plus rapides et efficaces que celles de Lorraine, qui n'en compte alors plus aucune.

Le jugement de Volcyr sur la carence en imprimeries dans la Lorraine au début du XVI<sup>e</sup> siècle est sans doute valable mais il passe sous silence deux faits d'importance. Premièrement, les presses provinciales sont encore extrêmement rares dans ces années 1500<sup>12</sup>. Dans un vaste grand Est de la France actuelle, il n'existe de presses qu'à Metz, Strasbourg, Haguenau, Troyes et Châlons-en-Champagne. Le « vide » lorrain dans cette géographie n'a donc rien de notable ; il s'étend plus largement à la Bourgogne voisine et à la Franche-Comté. En outre, Volcyr semble ignorer qu'en réalité, deux typographes ont exercé, de manière éphémère, dans l'espace de ses duchés, encouragés – fort timidement – par le pouvoir ducal et épiscopal. Le premier, chronologiquement, est Pierre Jacobi, prêtre de Saint-Nicolas-de-Port, donc au contact d'un public potentiellement important, puisque cette ville est la grande place commerciale de Lorraine ; elle est sillonnée par des marchands, des pèlerins et des négociants susceptibles d'être intéressés par le livre. Jacobi est surtout connu pour les commandes ducales de René II, dont, en 1501 ces « ordonnances des monnoyes » qui sont considérés aujourd'hui comme le premier imprimé lorrain. L'autre est Martin Mourot.

## 2.- Qui est Martin Mourot ?

Ce personnage a fait couler beaucoup d'encre parmi les bibliophiles et historiens du livre en Lorraine<sup>13</sup>. Il naît vers 1451. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, on le sait doyen de

---

<sup>10</sup> F. HENRYOT, « L'édition liturgique et ses enjeux », F. HENRYOT, L. JALABERT et Ph. MARTIN (dir.), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, 2011, p. 150-151.

<sup>11</sup> A. RONSIN, *Le livre en Lorraine, 1482-1697*, thèse de doctorat, Université Nancy 2, 1960, p. 33.

<sup>12</sup> H.J. MARTIN et R. CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française. T. 1 : le livre conquérant. Du Moyen Age au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1982, p. 218 (carte).

<sup>13</sup> J.-N. BEAUPRE, *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, Saint-Nicolas, 1845, p. 92-94 ; *id.*, *Nouvelles recherches...*, *op. cit.*, p. 27-28 ; V. SERVAIS, « Recherches sur la situation de la librairie, l'établissement et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois », *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1871, p. 84-85 ; P. MAROT, « Martin Mourot, imprimeur à Longeville-devant-Bar », *Gutenberg Jahrbuch*, 1933, p. 124-132.

Ligny, résidant à Longeville-devant-Bar, dans une belle maison Renaissance qui existe encore, quoique sérieusement endommagée (doc. 1). Il est peut-être parent de ce Didier Mourot que le duc Antoine anoblit en 1527 ; en tout état de cause, il appartient à une famille aisée. Doté d'importantes ressources financières, il fonde dans cette ville une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié<sup>14</sup>. Sans doute connu des pouvoirs ducaux et épiscopaux, il est sollicité en 1506 pour participer à l'Assemblée des États chargée de rédiger les coutumes du bailliage de Bar. Le 19 août 1510, il est constitué procureur du chapitre de Toul pour le duché de Bar<sup>15</sup>.



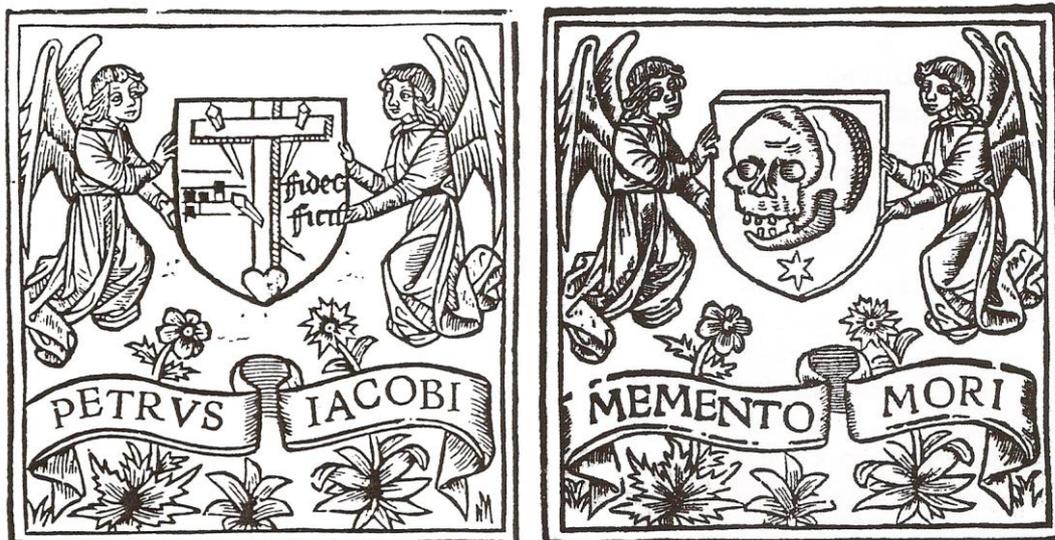
Doc. 1 : Maison de Martin Mourot à Longeville-devant-Bar, carte postale, début du XX<sup>e</sup> siècle (coll. part.)

Par son état de clerc, qui plus est proche du pouvoir, il sait l'importance de l'artisanat typographique. A ce moment, à Metz, à Saint-Nicolas ou à Saint-Dié, les religieux, réguliers ou séculiers, sont les premiers à s'emparer de l'imprimerie. On ignore toutefois où il a été apprendre cet art. Mais il est troublant de constater qu'en 1502, Pierre Jacobi entreprend un voyage à Bar-le-Duc – et un autre à Saint-Dié – et qu'à une date rapprochée, Mourot imprime

<sup>14</sup> N. ROBINET et N. GILLANT, *Pouillé du diocèse de Verdun*, Verdun, 1898, t. II, p. 224-225.

<sup>15</sup> A.D. 54 : G 75, f<sup>o</sup> VI-VIII r<sup>o</sup>.

le *Missel de Toul*. Il est possible que Jacobi ait été envoyé par le duc pour apprendre à Mourot les rudiments du métier et de la technique typographique. Cette circulation des individus pour l'expansion de l'artisanat typographique est tout à fait caractéristique d'un phénomène à plus large échelle : dans toute l'Europe, c'est la circulation des ouvriers, orchestrée par les pouvoirs centraux ou locaux, qui a favorisé la diffusion de l'imprimerie par cercles concentriques à partir du monde rhénan. L'examen des productions typographiques de Jacobi et de Mourot tend à prouver que les caractères utilisés sont rigoureusement les mêmes, soit que les deux hommes se soient approvisionnés chez le même fondeur, le second sur les conseils du premier, soit que Jacobi ait prêté ses casses au doyen de Ligny. En outre, leurs marques d'imprimeurs présentent bien des points communs (doc. 2 et 3) : mêmes angelots supportant le blason, où Mourot a remplacé les instruments de la passion par une tête de mort ; même phylactère, où le doyen de Ligny a remplacé le nom du typographe par la mention *Memento Mori* : « MM » qui sont aussi ses initiales. Le décor végétal en bas de chacune des deux marques est aussi le même. Tout porte donc à croire que Jacobi a initié Mourot à l'art typographique, sans doute sur injonction du duc René II, de même qu'il a probablement aidé l'installation des presses du chapitre de Saint-Dié, qui commencera à donner ses premiers produits typographiques en 1507.



Doc. 2 (gauche) : Marque typographique de Pierre Jacobi (Saint-Nicolas-de-Port)

Doc. 3 (droite) : Marque typographique de Martin Mourot (Longeville-devant-Bar)

La presse et tout le matériel, casse, formes et balles à encre sont probablement installés dans la maison même de Martin Mourot. Il n'est sans doute pas imprimeur au sens strict, mais dirige les opérations de composition et de presse, effectuées par des ouvriers, de même que Jacobi, à Saint-Nicolas, se faisait aider par deux ecclésiastiques faisant office de protes, le diacre Nicolas Symon et le prêtre Pierre Parressel.

L'installation d'un typographe aux portes de Bar-le-Duc, ville capitale, obéit sans doute à des nécessités économiques et culturelles, quand même elles seraient purement symboliques : il s'agit de manifester à l'occident de l'État de René est en train de constituer, la présence ducal par le biais de l'impression et de la diffusion d'un certain nombre de textes normatifs : livres religieux et feuilles ducal en particulier.

### 3.- Les travaux typographiques de Martin Mourot

Quelques mois après que Pierre Jacobi a réalisé le premier imprimé lorrain, Mourot publie le *Missale tullense*. Il n'en reste aujourd'hui qu'un exemplaire, celui de la Bibliothèque bénédictine de Saint-Mihiel (D239). Par l'emploi de deux encres rouge et noire, par la mise en page, il reproduit les mises en textes du Moyen Age, comme cela fut le cas dans toute l'Europe jusqu'aux années 1530<sup>16</sup>. Il s'y trouvait des planches gravées, malheureusement arrachées pour la plupart au cours de la Première Guerre mondiale vraisemblablement. Il n'en reste que les armes de René II (doc. 4). Parmi les planches manquantes, on sait qu'il y avait une crucifixion avec Marie et saint Jean, une Résurrection avec les saintes femmes, une figuration de Dieu le Père et des quatre évangélistes (doc. 5-6). Ces planches ont heureusement été reproduites dans les ouvrages antérieurs à la Grande Guerre. L'iconographie est encore bien médiévale, mais elle montre aussi les stéréotypes déjà bien enracinés et qui vont durer encore tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Par exemple, la représentation des paysages urbains montre bien des similitudes entre ce missel de 1502 et les croquis aquarellés établis par le bénédictin dom Loupvent pour illustrer son récit de voyage en Terre Sainte effectué en 1531 : mêmes murailles crénelées et villes aux tours effilées (doc. 6-7)<sup>17</sup>. À un moment où moins de 20% des livres imprimés sont illustrés (il est vrai essentiellement des livres religieux), l'inclusion de ces bois gravés est intéressante à souligner. Lorsque ce missel est mis sur la presse, l'évêque de Toul est Olry de Blâmont. Le travail est très soigné. L'année suivante, toutefois, c'est à Pierre Jacobi que le même évêque s'adresse pour imprimer les *Hore Virginie Marie ad usum Tullensis Ecclesie* (1503). Il s'agissait sans doute de ne pas susciter de concurrence entre deux typographes qui semblent avoir travaillé de concert.

---

<sup>16</sup> H.-J. MARTIN, *La naissance du livre moderne (XIV<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles). Mise en page et mise en texte du livre français*, Paris, 2000.

<sup>17</sup> Ph. MARTIN et J. LANHER (éd.), *Un Lorrain en Terre sainte en 1531 : le voyage de dom Loupvent*, Nancy, 2007, p. 83. Pour ce type de représentation des villes, très commune à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, voir encore, par exemple, B. de BREYDENBACH, *Saintes pérégrinations de Jérusalem*, Lyon, 1488.



Doc. 4 : Armes de René II dans le *Missale tullense* (1502)



Doc. 5 : « Dieu le Père entouré des quatre évangélistes », bois gravé (disparu) dans le *Missale tullense* (1502)



Doc. 6 : « La Résurrection », bois gravé (disparu) dans le *Missale tullense* (1502)



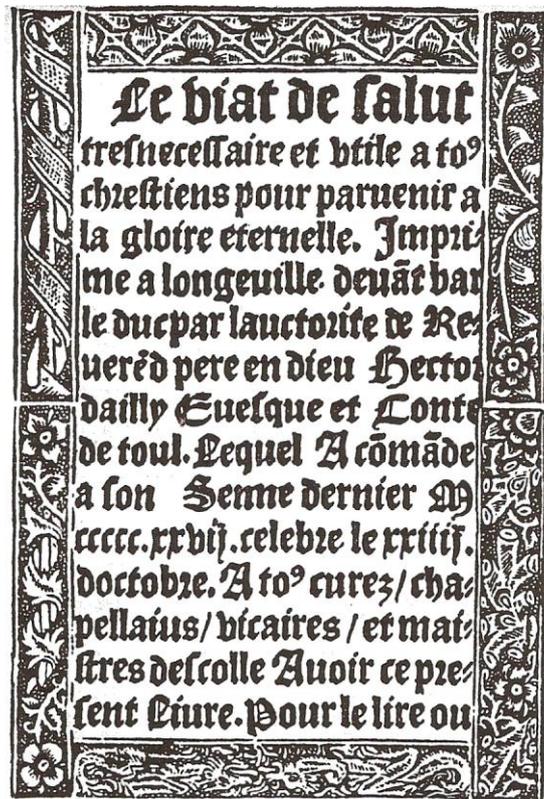
Doc. 7 : Candie dans le *Voyage itinéraire et transmarin de la Sainte Cité de Jérusalem*, par Dom Loupvent, 1531 (B.M. Saint-Mihiel, Z77)

Le 19 octobre 1506, Martin Mourot reçoit de la Trésorerie ducale 4 florins d'or pour avoir imprimé 112 exemplaires de la bulle *De Lacticiniis*, 10 en parchemin et le reste en papier<sup>18</sup>. Cette bulle, que René II avait demandée au pape Jules II, autorisait les habitants des diocèses de Metz, Toul et Verdun à consommer du beurre et des laitages lors de la vigile de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint et pendant le Carême. L'impression du *vidimus* qu'en a donné l'évêque de Toul, Hugues des Hazards, permettait de faire connaître cette importante information et de la faire lire dans plusieurs paroisses<sup>19</sup>. On sait du reste que cette

<sup>18</sup> AD 54 : B 1006, f° 48 r°.

<sup>19</sup> Sur ces processus de diffusion des directives épiscopales, voir F. HENRYOT, « L'évêque, l'imprimeur et le contrôle de l'information dans le diocèse de Toul », M. AGOSTINO, J.-P. MOISSET, E. SUIRE (dir.), *Les religions et l'information*, actes du colloque de Bordeaux, 3-4 décembre 2009, Bordeaux, 2011, p. 283-302.

« publication » au sens premier du terme eut lieu dans les trois diocèses concernés : Philippe de Vigneulles rapporte dans sa *Chronique* que « en celle meisme annee [1506] fut par le duc René de Lorraine, roy de Sicille, ampetrés à Romme pour et ou non du devant die esleu l'evesque son fils que de ses jours en avant l'on pourroit mengier biere et laitage à tous jour maix par tout l'eveschiez de Mets, riche et pouvre sans nulle scrupulle de concience es jours que l'on s'en souloit point mengier cy apres desclairez, c'est assavoir la vigille de la Nativité Nostre Seigneur, la vigille de l'Assomption Nostre Dame et la vigille de la Feste de Toussainct et plusieurs aultres... »<sup>20</sup>. Pour exprimer l'autorité du pape et de René II dans cette décision, leurs armoiries sont reproduites en haut du document, occupant près du tiers de la hauteur.



Doc. 8 : Page de titre du *Viat de Salut* (1527)

Puis, aucune trace de Martin Mourot pendant vingt ans. En 1527, il met sur la presse une copie du *Viat de Salut* de Guillaume Petit, que Lecoq avait imprimé à Troyes l'année précédente<sup>21</sup>. Guillaume Petit (1470-1536) a été confesseur de Louis XII puis de François I<sup>er</sup> ; docteur en théologie, il se montre attentif aux nouvelles idées. C'est à nouveau l'évêque de Toul, Hector d'Ailly qui a commandité cet ouvrage de piété, destiné selon le titre, à faire parvenir « tous chrestiens à la gloire eternelle » par le truchement de la lecture publique qu'en feraient les curés du diocèse au prône, et celle que les enfants pourraient en faire dans les écoles (doc. 8). L'évêque de Toul Hector d'Ailly, sans doute commanditaire de cette

<sup>20</sup> *Les Chroniques de la ville de Metz. Philippe de Vigneulles, Jean Aubrion, Saint-Thiébaud...*, Metz, 1837, p. 650.

<sup>21</sup> Le seul exemplaire connu est actuellement à l'Arsenal (Rés. 8° T7322).

impression, souhaitait en effet que chaque prêtre de son diocèse en possède un : « A tous curez, chapellains, vicaires et maistres descolle avoir ce present livre. Et a ceste fin donner ledit Reverend a tous ses soubgectz... quarante jours de vray pardon ». De la sorte, en ce temps de Pré-Réforme, l'évêque de Toul se montre soucieux de la formation de ses clercs et des fidèles, comme beaucoup d'autres prélats de ce temps, souvent les premiers à deviner tous les bénéfices que l'Eglise peut retirer de l'imprimerie<sup>22</sup>. C'est donc, selon toute vraisemblance, peu de temps après le 24 octobre 1527, date de la décision épiscopale, qu'est parue ce « catéchisme ». Il s'agit d'un aide-mémoire de la foi catholique, malmenée dans ces années 1520 avec l'émergence de la Réforme protestante ; on y trouve le credo en latin et en français, les dix commandements, les oraisons principales, les prières pour les agonisants. Quelques gravures sur bois agrémentent l'ensemble, insistant sur la Passion du Christ et l'intention rédemptrice du plan divin dans l'Incarnation (crucifixion, flagellation), et d'autre part sur la dimension apostolique de l'Eglise, avec la figuration des apôtres Pierre et Paul. L'ouvrage est intéressant car il tranche un peu avec la production traditionnelle des Heures, des Missels et des Bréviaires. Il s'agit de mettre la compréhension du dogme par les fidèles au cœur de la stratégie de défense de l'Eglise catholique, ce qui est assez audacieux dans ces années 1520<sup>23</sup>.

Enfin, à une date inconnue, peut-être 1527 (selon Marot), Martin Mourot imprime les *Statuta ordinis premonstratensis*, recueil des textes juridiques de l'ordre de Prémontré<sup>24</sup>. Ce recueil a peut-être été commandité par l'abbé d'une des nombreuses abbayes prémontrées de la région (11 dans le diocèse de Toul, 3 dans le diocèse de Verdun). Jand'heures, Jovillers, notamment n'étaient guère éloignées de Longeville-devant-Bar. Au même moment, les imprimeurs troyens rendent le même genre de service aux abbayes cisterciennes et particulièrement à celle de Clairvaux.

Pour ces quatre impressions, Martin Mourot a employé trois casses différentes (les caractères du *Viat de salut* et statuts de Prémontré sont les mêmes). Cet équipement tend à indiquer qu'il était très bien équipé et il faut supposer qu'il a imprimé d'autres livres ou documents moins volumineux, bulles, feuilles d'indulgence, qui n'ont pas survécu aux aléas des siècles. Ces quatre documents appartiennent sans aucun doute, du point de vue formel, à l'univers de l'incunable qui a largement débordé les années 1500. Le *Missale tullense*, par exemple, comporte un colophon (doc. 9) avec une action de grâce, le nom de l'imprimeur et la date de la fabrication, selon un usage qui va progressivement disparaître au cours du XVI<sup>e</sup> siècle ; son format, petit in-folio, est caractéristique de la production typographique du temps ; la foliotation ainsi que le recours à des caractères anguleux et rigides sont également des pratiques encore inspirées du temps du manuscrit, mais en cours de rénovation.

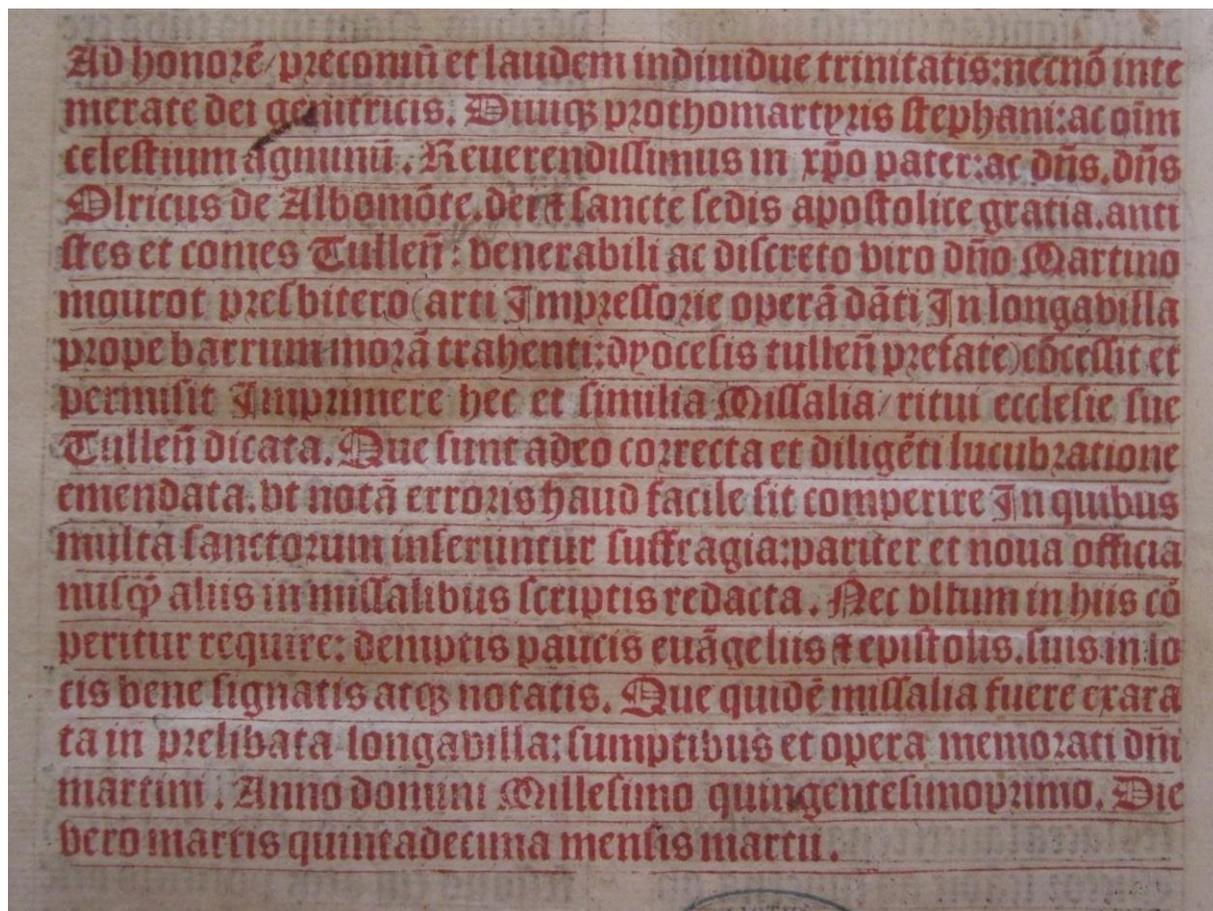
Ainsi, en ces premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, Martin Mourot et son collègue Jacobi ne se distinguent guère de leurs confrères français ou germaniques en termes de production typographique. Même, la prudence des ducs et des évêques dans le domaine de l'imprimerie ne mérite pas les procès que l'historiographie lui a faite car Longeville-devant-Bar ou Saint-Nicolas-de-Port présentent quantitativement une production équivalente à plusieurs cités flamandes ou comtoises d'une importance économique et démographique autrement plus conséquente (doc. 10), à un moment où Paris et Lyon concentrent déjà l'essentiel de la fabrication du livre. Hors de ces deux villes, les presses ne sont guère actives et leurs produits apparaissent extrêmement éparpillés à travers le territoire.

---

<sup>22</sup> M. PERONNET, « Les évêques français et le livre au XVI<sup>e</sup> siècle : auteurs, éditeurs et censeurs », P. AQUILON et H.-J. MARTIN (dir.), *Le livre dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, 1988, p. 159-169.

<sup>23</sup> F. HIGMAN, « Premières réponses catholiques aux écrits de la Réforme », *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*, Genève, 1998, p. 497-514.

<sup>24</sup> Exemplaires connus à la British Library (C97b11) et à la University Library de Cambridge (F152 d 4.5.).



Doc. 9 : Colophon du *Missale tullense* (1502)

En termes de contenus, cette production présente des caractéristiques également semblables à ce qui s'imprime en France. Les ouvrages religieux dominent et parmi eux, les titres-phares du temps du manuscrit : ouvrages liturgiques et heures, livres de piété, textes réglementaires pour les réguliers ; mais ils n'ont pas encore le poids qu'ils auront un siècle plus tard, à Paris comme en province<sup>25</sup>. Les textes profanes ou civils, beaucoup moins nombreux (à moins qu'ils aient été moins bien conservés), constituent un second groupe d'imprimés.

<sup>25</sup> H.-J. MARTIN, *Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1979, 2 vol. ; D. MELLOTT, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 – vers 1730)*, Paris, 1998 ; F. HENRYOT, « L'édition religieuse en Lorraine au début du XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales de l'Est*, 2002, n° 1, p. 43-65.

*Doc. 10 : la production typographique en Lorraine et dans quelques villes de la France du Nord-Est (frontières actuelles) entre 1501 et 1530*

<b>Ville</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Nombre de titres religieux</b>
Metz	37	21
Saint-Nicolas-de-Port	13	8
Toul	3	0
Saint-Dié	7	0
Troyes	107	71
Châlons	7	6
Senlis	1	1
Provins	16	12
Meaux	2	2
Besançon	5	5
Amiens	6	3
Arras	8	4
Cambrai	5	0
Hesdin	5	2
Lille	4	2
Valenciennes	9	0

*Source : Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVI<sup>e</sup> siècle, Baden-Baden, 1971-  
Livraison 4, 1970 pour Saint-Dié ; 7, 1971 pour Metz, Saint-Nicolas, Toul ; 9, 1971 pour Amiens, Arras,  
Cambrai, Hesdin, Lille, Valenciennes ; 12, 1972 pour Troyes ; 13, 1973 pour Besançon ; 17, 1974 pour Châlons,  
Provins, Meaux, Senlis.*

## **Épilogue**

Le 4 juin 1528, Martin Mourot démissionne de sa charge de doyen, et c'est son successeur à la cure de Longeaux, Humbert Barrey, qui est élu à sa place<sup>26</sup>. Mourot est sans doute décédé peu après. Humbert Barrey continue son activité. On ne sait s'il a conservé l'imprimerie ou s'il s'est borné au seul commerce de libraire. En 1530, il fournit, moyennant douze gros, deux graduels pour la chapelle de la confrérie Saint Nicolas établie dans l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson : « Payez à vénérable messire Humbert Barrey, doyen de la chrétienté de Linney, libraire demeurant à Longeville, pour avoir acheter douze gros, honorablement, deux graduels pour servir en la chapelle de la confrérie... »<sup>27</sup>. Rien ne permet

<sup>26</sup> J. CHOUX, « Martin Mourot », *Annales de l'Est*, 1954, p. 93.

<sup>27</sup>A.D. 54 : G 1136.

de savoir si ces ouvrages sont des produits des presses de Longeville, ou s'ils ont bien été achetés par le prêtre pour le compte de la confrérie, ainsi que le laisse entendre la mention de paiement. Quelques années plus tard, dans la même localité, Nicolas Baudin, relieur et libraire, travaille pour le clergé. Il relie de neuf sept volumes de musique de la collégiale Saint-Maxe de Bar, en 1541, moyennant quatre francs et restaure le missel de l'église de Naives-devant-Bar en 1555<sup>28</sup>. La survivance de l'artisanat et du commerce du livre à Longeville donne à penser qu'il s'agit de personnages qui ont travaillé dans l'atelier de Martin Mourot. Mais l'existence de cet atelier ne révolutionne pas du tout les pratiques du livre, encore bien médiévales dans le Barrois – comme ailleurs, au début du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1531, le chapitre de Saint-Maxe fait copier à la main divers livres, dont un légendaire et un psautier. Faut-il conclure à un échec commercial et culturel, à l'impossibilité d'imposer une nouvelle manière de diffuser le savoir, la doctrine et les rites quand tout le reste de l'Europe a adopté l'art typographique ?

La nécessité d'un typographe est tellement faible dans cet espace que c'est seulement en 1644 que la ville de Bar-le-Duc songe à établir un atelier dans la ville (Nancy en a un depuis 1572, Pont-à-Mousson depuis 1582, Epinal depuis 1616...). Les difficultés du temps obligent les autorités de la ville à renoncer. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un imprimeur, Jean Lochet, ouvre enfin une officine à Bar, encouragé par l'Hôtel de Ville qui finance l'impression des travaux de ville, affiches, billets de logement<sup>29</sup>... Lochet profite de ce monopole pour éditer aussi, à son compte, des petits ouvrages de dévotion, des recueils à l'usage du clergé local et des textes juridiques. C'est ensuite Nicolas Balthazard qui s'installe à Bar-le-Duc, en 1708, où il séjourne peu de temps puisqu'on le retrouve très vite à Nancy, où il fait une belle carrière commerciale ; la famille Briflot obtient en 1733 un permis d'imprimer à Bar-le-Duc. Au total, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la production typographique barisienne ne dépasse pas 43 titres connus à ce jour<sup>30</sup>, ce qui n'est pas considérable. Le Barrois est resté dans l'orbite toulousaine et nancéienne d'une part, et d'autre part champenoise en termes d'édition, sans prendre une réelle autonomie.

---

<sup>28</sup> V. SERVAIS, *op. cit.*, p. 86.

<sup>29</sup> A.M. Bar-le-Duc : BB 25, paiement de billets imprimés par Lochet, 20 août 1688 ; BB77, mémoire de Jean Lochet imprimeur, mentionnant entre autres 60 mandements de l'évêque prescrivant des prières pour la guérison du prince royal (1728).

<sup>30</sup> Interrogation du catalogue « Imprimés lorrains » : En ligne : <http://www.livrelorrain.fr> (consulté le 5 octobre 2011).